

NOTE D'INFORMATION

Objet : Cycles courts métrages : ParCourts Métrages collège et ParCourts Métrages lycée – académie de Grenoble – janvier 2017

Un cycle de huit courts métrages d'une durée moyenne de 15 minutes chacun sera disponible pour les collèges de l'académie dès le 1^{er} janvier 2017. Un autre cycle répondant au même cahier des charges sera constitué à la même période pour les lycées. Le choix des supports est arrêté par le comité de pilotage académique en partenariat avec l'Agence du court métrage. Les deux cycles courts métrages constituent des outils pédagogiques simples d'emploi et adaptables à l'ensemble des établissements. Les deux sélections sont centrées sur la problématique du vivre ensemble.

OBJECTIFS

En accord avec la politique nationale et académique de promotion de **l'Education aux médias et à l'information (EMI)** et des **parcours citoyens** et pour relayer l'injonction ministérielle de mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, le projet se donne pour objectifs de promouvoir chez les élèves :

- des valeurs républicaines telles que la liberté de conscience, la laïcité, le respect d'autrui,
- une posture réflexive critique vis – à – vis des réalisations audiovisuelles disponibles en ligne, dont ils ne saisissent pas toujours le sens.

De plus, les deux cycles ParCourts Métrages réduisent les disparités territoriales en matière d'offre culturelle : le visionnage des courts métrages a lieu sur un mode décentralisé, au sein de l'établissement, à partir d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur.

EXPLOITATION PEDAGOGIQUE

Le visionnage permet :

- d'initier à la pratique du débat d'idées : argumenter, échanger, confronter ses jugements à ceux d'autrui ;
- de développer la sensibilité artistique : comprendre des images, identifier et nommer ses émotions, les exprimer en les contrôlant.

Il peut donner lieu à une exploitation écrite ou des productions collectives (expressions graphiques ou photographiques, expression orale, restitutions sous forme numérique, travaux de groupe...). Les différentes modalités d'exploitation retenues reposent sur une collaboration entre les enseignants, CPE et professeurs documentalistes.

Quelle que soit l'option choisie, les établissements sont libres d'utiliser les courts métrages selon les besoins qu'ils ont identifiés. Cependant, une proposition pédagogique et des pistes pour l'exploitation seront mises à leur disposition sur le site « politique documentaire et bassins » dès le 15 juin 2016 pour les premiers éléments.

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/documentation/>

MISE EN OEUVRE

Les courts métrages sont des supports d'activités utilisables selon différentes modalités :

- Au collège : EMC, EMI, accompagnement éducatif, pause méridienne, soirée courts métrages parents...
- Au lycée : EMC, EMI, enseignements d'exploration (littérature et société...), accompagnement personnalisé, pause méridienne, soirée courts métrages organisée par la MDL ou l'internat...

ACCES AUX COURTS METRAGES

Les courts métrages sont proposés aux établissements par l'agence du court métrage à partir de la plate-forme « le kinéscope ». Durée de la mise à disposition : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2017, dès souscription à la plate-forme et après inscription en ligne. Accès aux courts métrages par téléchargement sécurisé pour un visionnage par lecture hors ligne. Le prix de l'abonnement (250€, tarif privilégié) permet également d'accéder à tous les autres courts métrages présents sur le kinéscope ainsi qu'à leur accompagnement pédagogique. Une cité scolaire collège – lycée ne souscrit qu'à un seul abonnement. Pour tout renseignement :

<http://www.lekinoscope.fr/> et pour plus d'informations : **http://www.agencecm.com/pages/educ_kinetoscope.php**

contact : **c.horreau@agencecm.com**